

## **FONCTION ASSISTANT(e) SOCIAL(e) AU SEIN DE L'ASBL MAISON INTERNATIONALE DE MONS**

L'assistant(e) social(e) exerce sa fonction dans l'application des législations en vigueur dans les services suivants : Association de promotion au logement (APL), Médiation de dettes amiable (Région wallonne) et Accompagnement des étudiants étrangers (Coopération au développement).

### **1. *Association de promotion au logement (APL)***

L'assistant(e) social(e) accueille les personnes, réalise des permanences, rédige des rapports sociaux, effectue un suivi social en fonction de la problématique de la personne. Il/elle est capable de cerner les enjeux et difficultés d'une situation donnée et d'y répondre dans la mesure des moyens de la façon la plus adéquate possible. Il/elle collabore activement en réseau à la prévention de la précarité en matière de logement de la façon la plus complète possible. Il/elle peut être amené à travailler comme relais dans le cadre de la recherche d'un logement. En cas d'admission, l'assistant(e) social(e) effectue un suivi régulier adapté qui peut également se traduire par des visites à domicile. Il/elle fait preuve de créativité et de proactivité dans l'exercice de sa fonction. Il/elle a une capacité d'écoute, une empathie et un intérêt pour le public précarisé.

### **2. *Médiation de dettes***

Le/la médiateur/trice de dettes réalise le suivi adéquat et approprié en matière de prévention, d'évaluation et de proposition de pistes de résolution afin d'aider la personne surendettée. Dans ce cadre, il/elle réalise toutes les tâches sociales et administratives qui sont inhérentes au travail d'un médiateur de dettes amiable agréé par la région wallonne. Il/elle réalise également des animations dans le cadre de groupe d'appui et de prévention au surendettement. Il/elle participe au travail en réseau et se forme de façon continue au travail de terrain. Il/elle tente également de promouvoir le service afin d'augmenter son impact au sein de la population.

### **3. *Accompagnement des étudiants***

L'assistant(e) social(e) accueille et accompagne les étudiants dans leur(s) problématique(s) durant tout leur séjour au sein de la maison internationale. Si la situation le justifie, il/elle peut être amené à suivre la personne en post-hébergement. Il/elle examine les demandes et tente d'y répondre de la manière la plus adéquate possible. Soucieux du développement communautaire, l'assistant(e) social(e) participe également activement à la création d'une dynamique de groupe qui favorise le vivre ensemble et les échanges interculturels. Il/elle réalise également des animations socioculturelles afin de l'aider à atteindre ses objectifs. Il/elle aide également à la prévention de comportement dangereux en matière de sécurité sanitaire et d'incendie. Il/elle travaille en réseau avec les partenaires afin de fournir un travail le plus qualitatif possible.

### **4. *Développement de projets***

L'assistant(e) social(e) participe de façon active au développement de projets sociaux au sein de l'Asbl et veille à la visibilité de ceux-ci sur les réseaux sociaux.

### **5. *Accompagnement des travailleurs***

L'assistant(e) social(e) peut être amené à accompagner les membres du personnel dans la résolution de problèmes psychosociaux.